



CHANGEMENT DES REGLES D'IMPLANTATION D'UNE ZAC

Par **RAVIS MICKAEL**, le **12/07/2017** à **11:09**

Bonjour.

Il y a 4 ans, nous avons fait construire notre habitation dans une ZAC. L'aménageur a eu de grosses difficultés pour commercialiser la parcelle voisine. En lien avec Monsieur Le Maire de la commune, il y a eu des modifications importantes des contraintes d'implantation afin de vendre. Le point d'ancrage de l'habitat a été très nettement avancé. De ce fait, des gênes de vis à vis et des problèmes d'ensoleillement sont apparus chez moi et chez un de nos autres voisins. Le permis est validé et la rencontre avec l'aménageur s'est mal passée.

Est ce que ce changement des "règles du jeux" est légal sachant qu'il engende des préjudices aux propriétaires historiques ?

Quels sont les points à mettre en avant afin de contester le pc ?

Par avance merci pour remarques.

M.P